



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°3A/2023/0080/180 du 24 février 2023, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a autorisé

la Copropriété du Logement MEP 2 à installer et à exploiter quatre ascenseurs et un monte-poubelles à Pétange, rue Edward Steichen n° 2.

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 9 mars au 18 avril 2023 inclus).

Pétange, le 3 mars 2023
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,